



RAPPORT

DE LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DES ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE VERIFICATION ET DU CONTROLE DE VERIFICATION DE LA LEGALITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV- FLEGT ENTRE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET L'UNION EUROPEENNE

I- Introduction

Le Vendredi 15 Novembre 2013 de 8 h 30 mn à 14 h 30 mn, s'est tenue dans la salle de réunion du restaurant Kanakou, la journée de sensibilisation des acteurs des administrations en charge de vérification et du contrôle de vérification de la légalité dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT entre la République Centrafricaine et l'Union Européenne.

L'ordre du jour a porté sur quatre présentations suivies des jeux de questions-réponses et des leçons tirées de ces présentations qui seront traduites en recommandations.

Cette journée a vu la participation des représentants de la Présidence de la République, de la Primature, du Conseil National de Transition, des différents ministères impliqués, du représentant de la plateforme de la société civile, du représentant du secteur privé et des médias (Cf. photo de famille ci-dessous).



*Banderole et pause de famille de la journée de sensibilisation des administrations impliquées
(source : WWF-CAR)*

Séance tenante, des jets de documents sont remis aux participants notamment, la copie de l'Accord, les présentations (Cf. agenda en annexe).

Signalons que la journée a connu l'absence du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne invité pour la circonstance mais qui est en mission à l'extérieur du pays.

La journée a commencé par les mots de bienvenue du Coordonnateur National de WWF-CARPO-RCA Monsieur **Jean Bernard YARISSEM**. Il a mis en exergue les missions dévolue au WWF, les objectifs assignés et les activités y relatives ainsi que l'appui technique, logistique et financier conformément au projet WWF-UK CF 087901.

II- Déroulement de l'atelier

Après l'allocution du Coordonnateur pays du WWF, un bureau a été mis en place et se compose comme suit :

- Premier rapporteur : Monsieur **Bertin NGOUYOMBO**, représentant de l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF) ;
- Deuxième rapporteur : Monsieur **Edouard ZAMA**, Chargé d'Etudes en matière de Traçabilité STP/APV/FLEGT.
- Modérateur : Monsieur **Bruce DEGUENE**, Chargé de Programme-Forêt du WWF.

La première présentation est faite par le STP Monsieur **Joseph Désiré MBANGOLO**, sur "l'Accord de Partenariat Volontaire-FLEGT et sa mise en œuvre". A travers cet exposé un rappel a été fait sur les enjeux de l'APV-FLEGT, ses implications et l'historique des décisions politiques prises dans la mise en œuvre de l'Accord, l'intérêt de l'exercice de test à blanc de délivrance et ou de rejet des autorisations FLEGT, la Convention de financement, les activités prévues, celles réalisées ainsi que les perspectives.

Le second exposant Monsieur **Edouard ZAMA**, Chargé d'études en matière de traçabilité a présenté "le Système de Vérification de la Légalité contenu dans l'annexe V de l'accord". Sa déclinaison en langage informatique, le type des documents de vérification, les exemples de la légalité et de la traçabilité, les ministères impliqués et leurs rôles, les remarques relatives à la mise en place du Système National de Traçabilité (SNT).

La troisième présentation faite par Monsieur **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Coordonnateur de la plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) est axée sur la "participation de la société civile à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire entre la République Centrafricaine et l'Union Européenne", le développement de document des stratégies d'observation indépendante des activités forestières sous régime FLEGT, le plaidoyer pour l'implication et le renforcement des capacités des communautés locales et autochtones dans la mise en œuvre de l'accord.

La dernière présentation sur "la participation du secteur privé à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT" est développée par Monsieur **Joseph GNOMBA**, représentant les entreprises forestières. Il a mis en relief, la participation du secteur privé à toutes les phases de négociation et aujourd'hui à la mise en œuvre de cet Accord. Il a ensuite évoqué les appuis multiformes apportés aux entreprises forestières pour maintenir le cap par rapport aux effets de crise financière internationale, les difficultés pouvant retarder la mise en œuvre par les entreprises privées. Ce dernier a fini sa présentation par une proposition de la tenue d'une réunion avec toutes les parties prenantes sur une éventuelle prolongation du délai de la mise en œuvre de l'APV.

III- Recommandations et mots de clôture

Au terme de cette journée, les participants étant satisfaits des présentations ont tiré des leçons apprises à l'issu des débats et ont donc formulé des propositions de recommandations suivantes :

- Que la synthèse des travaux de la journée soit vulgarisée et un travail d'évaluation (quelle évaluation ?) soit fait sur le terrain ;
- Que l'implication des administrations ne s'arrête pas à cette journée mais que cela continue dans les prochaines rencontres ;
- Que le démarrage de la mise en œuvre de cet accord soit fait avec les autres parties prenantes ;
- Que le Gouvernement suit et s'implique fortement dans la réalisation effective de cet accord ;
- Que les administrations, la société civile et les exploitants forestiers mettent en place une plate-forme de communication fluide pour impliquer davantage la communauté locale qui subit le plus les impacts environnementaux ;
- Que la notion de l'APV-FLEGT soit largement communiquée à tous comme l'ensemble des réglementations forestières et de la bonne gouvernance ;
- Qu'une telle rencontre soit organisée au mois de décembre 2013 incluant les autres acteurs surtout la sensibilisation des administrations déconcentrées pour une large communication et une mise en œuvre efficace de l'APV ;
- Que la société civile travaille plus avec les peuples autochtones pour leur implication effective dans la mise en œuvre et les prises des décisions ;
- Que le STP procède à une large diffusion de cet accord suivi de plan de renforcement de capacité de tous les acteurs impliqués ;
- Que la mise en application très rapide de cet accord soit faite pour contraindre les entreprises forestières à être à jour avec la CNSS en ce qui concerne les cotisations sociales car le taux des accidents de travail est très élevé dans ce secteur. Cette application rapide permettra aussi d'éradiquer les abattages clandestins qui constituent pour la CNSS un manque à gagner pour l'Etat.



*Intervention du représentant du Ministère de la justice durant le jeu de questions réponses
(source : WWF-CAR)*

La clôture de la journée a été sanctionnée par l'allocution du Directeur de Cabinet Représentant le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche empêché. Dans son discours, le Représentant du Ministre a mis un accent particulier sur l'enjeu de cet accord pour notre pays et les différents défis à relever qui vont permettre de garantir la survie du secteur forestier, poumon de

l'économie centrafricaine à travers son accès au marché européen, résultante logique d'une bonne gouvernance.



Discours de clôture de l'atelier par le Directeur de cabinet du MEFCP (source : WWF-CAR)

Il a souligné qu'au terme du partenariat, l'accord a prévu qu'un système soit développé afin de permettre de suivre, vérifier et assurer, pour chaque exportation, la légalité de toutes les sources de bois et produits dérivés, fabriqués, acquis et/ ou en circulation en République Centrafricaine à l'exception pour le moment des bois qui proviennent des forêts communautaires et des permis artisanaux. Il a enfin exhorté les participants qu'au sortir de ces assises, les leçons tirées puissent leurs permettre de créer un cadre légal de dialogue et de collaboration entre les parties prenantes, afin de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre intégrale de cet Accord.